

Bruno STUDER

Président de la Commission des Affaires culturelles
et de l'Éducation,

Député de la 3^e circonscription du Bas-Rhin

Facebook France
Laurent Solly, Directeur Général
6 Rue Menars
75002 Paris

Schiltigheim, le 7 décembre 2020

Monsieur le Directeur général,

En cette difficile période, les associations ont un rôle particulier de solidarité. Elles permettent de rendre la vie plus facile et plus agréable pour de très nombreux concitoyens.

Près de la moitié des Français les fréquentent régulièrement en tant qu'adhérents, et un quart environ leur donnent du temps bénévolement.

Rien que dans les territoires d'Alsace et Moselle, on en compte 45 000, de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la société : éducation, culture, social, santé, environnement, défense des droits, loisirs.

A juste titre, Facebook a développé un système dédié aux organisations caritatives ou à but non lucratif, leur permettant de collecter des fonds et des dons sur leur page.

Pourtant, à l'heure actuelle, Facebook n'accorde cet outil de récolte de dons qu'aux associations reconnues par la loi de 1901, et exclut donc toutes les associations des territoires d'Alsace-Moselle qui, régies par le droit local, ne sont pas inscrites aux mêmes registres.

Interpellant les équipes de Facebook depuis janvier 2020, les membres de « *Assiettes végétales* », association inscrite au Registre des associations du tribunal de Metz, ont été contraints de déménager leur siège social à Paris devant l'absence de solutions proposées par le réseau social.

Le droit qui s'applique sur nos territoires est le fruit d'un héritage historique complexe, auxquels Alsaciens comme Mosellans sont attachés.

Pour ma part, je considère que ce n'est pas à ces associations, qui sont dans leur droit, de s'adapter aux règles définies par Facebook, mais bien l'inverse.

Par ce courrier, je vous demande donc de prendre les mesures nécessaires pour garantir aux associations d'Alsace-Moselle, les mêmes droits que celles qui sont régies par la loi de 1901.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Bruno Studer,
Président de la Commission des Affaires
Culturelles et de l'Éducation

